

PROCES VERBAL de l'Assemblée Générale
dimanche 8 Juin 2014 - LYON

AFBBF-IFBB FRANCE

Le 8 Juin 2014 à 10h à L'hôtel IBIS à Lyon, s'est déroulée sur convocation l'Assemblée Générale d'AFBBF-IFBB

L'Assemblée est présidée par Mario VALERO, en sa qualité de Président.

Après constatations des membres présents ou représentés, le président déclare alors que l'Assemblée générale peut délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Ouverture et rappel de l'ordre du Jour par le Président :

- Rapport moral présenté par le président
- Rapport d'activité
- Rapport financier présenté par le trésorier
- Poste du président à pouvoir
- Questions diverses

PREMIERE RESOLUTION

Rapport moral de l'association

Mario VALERO : remercie les membres présents à l'Assemblée Générale. Rappelle qu'à ce jour,

- 30 clubs sont affiliés à la fédération, ce qui représente plus de 900 licenciés
- 173 compétiteurs

Rappel des faits importants :

- Demi-finale Nord
- Demi-finale Sud
- Finale France
- Les jeux Meds
-

Tous ces événements se sont très bien déroulés avec un retour positif des compétiteurs.

Philippe EICHLER Responsable Athlètes : le bilan 2013 est plutôt positif. La France s'est classée 5ème en catégorie seniors et 11ème en catégorie masters sur 43 pays.

Création d'une cellule « Conseil de Discipline » (Yann LE CŒUR – Sylvain BELLLOT)

Partenaires - sponsors

- PERFORMANCE – AMIX – WEIDER

La vente de survêtements, maillots et tan a remportée un vif succès.

Approuvé à l'unanimité par les membres présents

DEUXIEME RESOLUTION

Lecture du rapport d'activité par Mario VALERO

Approuvé à l'unanimité par les membres présents

TROISIEME RESOLUTION

Lecture du rapport financier par Jacqueline BIELLOT

Approuvé à l'unanimité par les membres présents

QUATRIEME RESOLUTION

Election des membres du conseil d'administration et des membres du bureau.

N'a pas été reconduit à son poste de Vice-président Monsieur Jean-Paul AGOSTINI

Voté à la majorité par les membres présents

Ont été élus au sein du comité directeur

Président Mario VALERO

Vice-Président Yann LE CŒUR

Vice-Président Jean-Louis BALAT

Sont reconduits à leur poste au sein du Comité Directeur

Secrétaire Jocya LE CŒUR

Trésorière Jacqueline BELLLOT

CINQUIEME RESOLUTION

Questions diverses.

Mario VALERO : Retour sur l'organisation de la Finale France AUX MUREAUX 2014

o Après la finale des MUREAUX et suite aux divers dysfonctionnements, Le bureau propose le retour pour la saison 2014-2015 aux demi finales Nord et Sud.

o La saison 2013-2014 a porté ses fruits : 828 Licenciés et 425 compétiteurs

o Manque de rigueur pour les juges : les responsables devront cette année afficher leur autorité.

o Organisation stages juges

o Lors d'une compétition, ne doivent être à la table que les officiels en tenue réglementaire

o Projets reconnus AFBB-IFBB France et International

o Le grand prix de Nice

o Le grand prix des Pyrénées avec la volonté de le faire devenir professionnel

Yann LE COEUR:

Propose de devenir Responsable organisation des compétitions en France.

Un nouveau cahier des charges sera établi et chaque organisateur devra s'y tenir sous réserve de ne pas pouvoir organiser la compétition. Il se rendra sur place pour vérifier la faisabilité et valider le projet.

Jean - Louis BALAT :

Création d'un comité Midi-Pyrénées

Propose de ramener deux sponsors à la fédération

De faire reconnaître la fédération auprès du ministère de la jeunesse et des sports via l'intervention d'un ami sénateur

Jose JORGE :

En tant que sponsor principal, déplore la dévalorisation de « Performance » pendant les compétitions et propose que chaque sponsor ait un encart sur le site de la fédération, voir sur les survêtements et tee-shirts en conséquence de la somme allouée à la fédération. Mario VALERO lui indique avoir compris leurs attentes et propose avec la validation des membres du CD de le nommer responsable communication.

Changement adresse du siège :

Nouvelle adresse : AFBBF- IFBB - B.P. 50154- 74704 SALLANCHES

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15h :

Procès-Verbal dressé par le Président, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président